

Programme de soutien à la reprise collective Tableau d'aide financière pour repreneur

Le programme de soutien à la reprise collective (PSRC) vous aide à payer jusqu'à 70 % de la facture de certains spécialistes dont vous aurez besoin au cours de la démarche.

SOUS-VOLET C – ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DE LA TRANSACTION AVEC UN REPRENEUR COLLECTIF

AIDE MAXIMALE : 5 500 \$	Spécialistes admissibles : CPA <i>En complément du CPA : spécialiste du secteur économique de l'entreprise</i>
Interventions admissibles :	
<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de préfaisabilité financière • La réalisation d'états financiers prévisionnels • La réalisation d'un montage financier incluant la validation des paramètres de financement • La vérification de l'admissibilité du repreneur collectif à des mesures fiscales 	

SOUS-VOLET D – ÉVALUATION DE LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

AIDE MAXIMALE : 5 500 \$	Spécialistes admissibles : CPA, EEE, évaluateur agréé (actifs immobiliers) <i>En complément : spécialiste dans l'évaluation d'un actif spécialisé</i>
Interventions admissibles :	
<ul style="list-style-type: none"> • Toute forme d'évaluation de la valeur des actions ou des actifs d'une entreprise, en fonction de ce que le cédant planifie de vendre 	

SOUS-VOLET E – VÉRIFICATION DILIGENTE ET ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE AUX NORMES

AIDE MAXIMALE : 7 500 \$	Spécialistes admissibles : CPA, avocat, notaire, CRHA <i>En complément : membre d'un ordre professionnel évaluant la mise aux normes d'un actif / spécialiste en évaluation environnementale de sites</i>
Interventions admissibles (la vérification de documents incluant) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Documents constitutifs de la société • Documents financiers et comptables • Documents liés à la gestion des ressources humaines • Entretiens avec des employés clés • Documents fiscaux • Informations stratégiques liées aux affaires, aux actifs, aux droits ou aux obligations de la société, informations provenant de registres publics sur des litiges de toute nature • Études environnementales, des brevets ou d'autres éléments pertinents 	

SOUS-VOLET F – NÉGOCIATION ET RÉDACTION DES DOCUMENTS D'ENTENTES

AIDE MAXIMALE : 13 000 \$	Spécialistes admissibles : CPA, avocat, notaire
Interventions admissibles :	
<ul style="list-style-type: none"> • Négociation (CPA ou avocat) • Rédaction d'une convention d'actionnaire (avocat ou notaire) • Rédaction d'un contrat de vente (avocat ou notaire) • Autres travaux juridiques connexes (avocat ou notaire) 	

NOUVEAUTÉ : Le spécialiste peut être à l'emploi d'une organisation de développement en entrepreneuriat collectif reconnue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.